

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 23 septembre 2024
N° CP-2024-7-14-3
N° applicatif 10460

14^{ème} **Commission**
Commission Agglomération de Mulhouse

Direction
Direction santé, prévention, PMI

Service consulté

APPROBATION DE LA CHARTE LOCALE POUR L'ATTRACTIVITÉ DES PROFESSIONS DE SANTÉ DE MULHOUSE ET SON AGGLOMÉRATION

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace (CeA), à travers son Plan Santé Alsace 2024-2028, vise à répondre aux défis sanitaires en luttant contre la désertification médicale et en améliorant l'accès aux soins. La charte locale pour l'attractivité des professions de santé de Mulhouse et de son agglomération est en parfaite cohérence avec les objectifs inscrits dans l'enjeu 2 du Plan Santé Alsace : la santé dans les territoires au plus près des habitants. Cette charte s'engage à promouvoir les métiers de santé auprès des jeunes, faciliter les stages et l'installation des étudiants en santé, centraliser les informations par un guichet unique, et améliorer l'attractivité territoriale.

Cette démarche collective permet de fédérer les énergies locales pour proposer des solutions concrètes et durables face aux défis sanitaires.

La signature de cette charte par la Collectivité européenne d'Alsace contribuerait à la mise en œuvre des axes de son Plan Santé sur le territoire de l'Agglomération de MULHOUSE en matière de soutien au développement de l'offre de soins de proximité, à renforcer les initiatives locales, à accroître la visibilité de l'Alsace, à encourager l'innovation, et à soutenir l'économie locale.

1. Présentation de la charte locale pour l'attractivité des professions de santé de Mulhouse et de son agglomération

La charte locale pour l'attractivité des professions de santé de Mulhouse et de son agglomération est une démarche collaborative à l'initiative de l'Agence d'attractivité Mulhouse Sud Alsace conçue pour répondre aux défis croissants de l'offre de soins sur le territoire. Confrontée à la diminution de l'offre de soins due notamment aux départs en

retraite non remplacés et à l'augmentation de la demande résultant du vieillissement de la population et de la chronicisation des pathologies, cette charte vise à mobiliser l'ensemble des acteurs politiques, professionnels et institutionnels locaux pour une réponse concertée et unifiée.

Les objectifs principaux de cette charte incluent la promotion des métiers de la santé auprès des jeunes et des étudiants, l'amélioration des conditions de stage et de formation pour les futurs professionnels de santé, et la facilitation de l'installation durable des praticiens en zones urbaines et rurales.

Elle propose également la création d'un guichet unique destiné à centraliser toutes les informations pertinentes pour les professionnels de santé, et à améliorer l'offre de services connexes tels que l'hébergement, les transports et les services à la famille.

Par ailleurs, la charte prévoit des rencontres plénières biennuelles pour évaluer les avancées et ajuster les actions en fonction des résultats obtenus.

Les partenaires signataires de cette charte, comprenant des institutions publiques (l'Etat via la Préfecture du Haut-Rhin, l'Agence Régionale de Santé Grand Est, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin), des Universités (Faculté de médecine de STRASBOURG et Université de Haute Alsace), des structures de santé (Groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud-Alsace-GHRMSA et sa commission médicale d'établissement, Centre de réadaptation de Mulhouse), des collectivités locales (Mulhouse Alsace Agglomération-M2A, Ville de Mulhouse ainsi que la Collectivité européenne d'Alsace (dont l'adhésion fait l'objet du présent rapport) et des représentants de professionnels de santé (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé - CPTS de Mulhouse) s'engagent à œuvrer collectivement pour renforcer l'attractivité du territoire mulhousien pour les professionnels de santé, contribuant ainsi à une amélioration globale de l'accès aux soins pour la population locale.

2. Une synergie entre la charte et le Plan Santé de la CeA

La Collectivité européenne d'Alsace est un acteur déterminant dans le domaine de la santé et des solidarités, en particulier par ses initiatives pour lutter contre la désertification médicale et améliorer l'accès aux soins pour tous les Alsaciens et Alsaciennes. Le Plan Santé Alsace 2024-2028, adopté par délibération n°CD-2024-2-3-1 du 20 juin 2024, incarne cette ambition avec une approche volontariste et innovante face aux défis sanitaires actuels et futurs. Dans ce contexte, la charte locale pour l'attractivité des professions de santé sur le bassin de vie mulhousien s'inscrit dans le cadre de l'enjeu n°2 du Plan Santé Alsace (« *La santé dans les territoires au plus près des habitants* ») et propose une démarche en parfaite cohérence avec les objectifs du Plan Santé Alsace dans les domaines suivants :

- **Promotion des métiers de santé**
 - renforcer la promotion des carrières en santé auprès des jeunes et étudiants, en mettant en avant les avantages de travailler en Alsace et en participant à des salons et événements.
- **Favoriser les stages et l'installation des étudiants en santé**
 - créer et repenser les offres de stages, avec aides à la mobilité et à l'hébergement, et mettre en place un accueil "guichet unique" pour faciliter l'installation durable des professionnels de santé.

Guichet unique et services d'accompagnement

- centraliser les informations et offrir un soutien logistique pour l'installation et l'intégration des professionnels de santé, via un guichet unique et des dispositifs d'accompagnement individualisé.
- **Attractivité territoriale et qualité de vie**
 - améliorer l'offre d'hébergement, de transports, de services à la famille et d'opportunités éducatives et culturelles pour attirer les professionnels de santé.
- **Concertation et évaluation régulière**
 - organiser des rencontres plénières et des comités de pilotage pour évaluer et ajuster les actions en fonction des résultats, avec des réunions régulières avec les partenaires locaux.

3. Intérêts pour la CeA de s'engager dans la démarche et de signer la charte :

- **Renforcement des actions locales et cohérence stratégique**
 - La charte contribue à renforcer les initiatives locales et assure une cohérence stratégique avec le Plan Santé Alsace, en unissant les efforts des signataires contre la désertification médicale et en promouvant des partenariats solides entre acteurs publics et privés.
- **Visibilité et attractivité accrues**
 - La charte améliore la visibilité de l'Alsace comme région attractive pour les professionnels de santé, facilitant ainsi leur recrutement et installation durable.
- **Innovation et expérimentation**
 - La charte encourage l'innovation et l'expérimentation de nouvelles solutions pour attirer les professionnels de santé, permettant de tester et déployer des initiatives pilotes à l'échelle régionale.
- **Soutien à l'économie locale**
 - En améliorant l'attractivité du territoire pour les professions de santé et en facilitant leur installation, la charte dynamise l'économie locale et améliore la qualité de vie des habitants.

La signature de cette charte par la CeA illustre son engagement à garantir un accès équitable aux soins pour tous les Alsaciens et Alsaciennes et à faire de l'Alsace un territoire attractif et dynamique pour les professionnels de santé. La CeA se positionne ainsi comme un acteur clé, mobilisé et innovant, au service de la santé de ses citoyens.

Au vu de ce qui précède je vous propose :

- D'approuver la charte locale pour l'attractivité des professions de santé de Mulhouse et de son agglomération jointe en annexe au présent rapport.

Cette charte s'inscrit dans une démarche collective des partenaires signataires d'œuvrer à l'amélioration globale de l'accès aux soins pour la population locale et ses objectifs principaux incluent :

- la promotion des métiers de la santé auprès des jeunes et des étudiants,
- l'amélioration des conditions de stage et de formation pour les futurs professionnels de santé,
- la facilitation de l'installation durable des praticiens en zones urbaines et rurales,
- la création d'un guichet unique destiné à centraliser toutes les informations pertinentes pour les professionnels de santé, et à améliorer l'offre de services connexes tels que l'hébergement, les transports et les services à la famille.
- l'organisation de rencontres plénières biennuelles pour évaluer les avancées et ajuster les actions en fonction des résultats obtenus.

- De prendre acte que la signature de la charte précitée par la Collectivité européenne d'Alsace contribue à la mise en œuvre des axes de l'enjeu n°2 « La santé dans les territoires au plus près des habitants » du Plan Santé Alsace 2024-2028, sur le territoire de l'Agglomération de MULHOUSE en matière de soutien au développement de l'offre de soins de proximité, de renforcement des initiatives locales, de l'accroissement de la visibilité de l'Alsace, de l'encouragement à l'innovation et du soutien à l'économie locale ;

-D'autoriser Madame Karine PAGLIARULO, Vice-Présidente en charge de la santé, de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, à signer la Charte précitée au nom et pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.